

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Janvier à Décembre 2022

Assemblée générale du 4 mai 2023

Sommaire

01

L'AM41 :
présentation de
l'Association

02

L'Association des
Maires au service
de son territoire

03

Le conseil juridique
auprès des
communes

04

Les formations et
réunions
d'information

05

Les partenariats et
conventions

06

Les temps forts de
l'année 2022

L'AM41 : présentation de l'Association

01

LES MEMBRES DU BUREAU



**Catherine
LHÉRITIER**
Présidente



**Daniel
LOMBARDI**
1er Vice-
président



**Claire
FOUCHER-MAUPETIT**
2ème Vice-présidente



**Laurent
BRILLARD**
3ème Vice-
président



**Jeanny
LORGEUX**
4ème Vice-
président



**Éric
MARTELLIERE**
Trésorier



**Magali
MARTY-ROYER**
Trésorière
adjointe



**Nicole
JEANTHEAU**
Secrétaire
générale



**Christophe
THORIN**
Secrétaire
général adjoint



**François
FROMET**
Membre



**Dominique
DHUY**
Membre

LES MEMBRES DU CA

Philippe AGULHON
Alexandre AVRIL
Pierre BARBÉ
Catherine BLOQUET-MASSIN
Laurent BRILLARD
Daniel CHARLUTEAU
Gérard CHAUEAU
Gilles CLÉMENT
François COCHET
Dominique DHUY
Bernard ESPUGNA
Claire FOUCHER-MAUPETIT
François FROMET
Nicolas GARNIER
François GAUTRY
Jean-Pierre GUÉMONT
Damien HÉNAULT

Pascal HUGUET
Nicole JEANTHEAU
Catherine LHÉRITIER
Daniel LOMBARDI
Jeanny LORGEUX
Jean-François MARINIER
Éric MARTELLIÈRE
Magali MARTY-ROYER
Philippe MERCIER
Maryse MORESVE
Christelle PELLÉ
Bernard PILLEFER
Isabelle SOIRAT
Arnaud TAFIET
Agnès THIBAUT
Christophe THORIN

L'ÉQUIPE

Caroline PITARD : Directrice
Stéphanie LAUNAY : Chargée de la formation et de la gestion comptable
Noémie BLET : Juriste
Coralie ROULLIN : Assistante administrative

266

communes et 10 EPCI
adhérents

L'Association des Maires au service de son territoire

02

LA GESTION DES CRISES

Après deux années marquées par la crise sanitaire, l'AM41 a dû faire face à deux nouvelles crises sur lesquelles elle s'est mobilisée tant sur le conseil juridique et l'information que sur l'appui opérationnel et logistique.

- **La crise énergétique et économique**

La hausse des coûts de l'énergie a suscité de nombreuses inquiétudes de la part des élus. L'AM41 a informé le plus rapidement possible l'ensemble des élus des dispositifs d'aides mis en place par l'Etat ainsi que leur évolution afin que le plus grand nombre de communes puisse en bénéficier. Elle s'est également mobilisée auprès du Gouvernement et du Parlement pour tenter de limiter l'impact de cette situation sur les budgets communaux.

- **La crise ukrainienne**

En réponse à la crise en Ukraine, en plus de relayer immédiatement les informations reçues du national auprès de l'ensemble des collectivités, l'AM41 s'est organisée avec la protection civile de Loir-et-Cher dans l'urgence, à l'appel de l'AMF, pour apporter son soutien et participer à la coordination des opérations de collecte et d'acheminement des dons au profit de la population ukrainienne.

Plusieurs structures ont contribué à cette opération : le conseil départemental, les entreprises Saint Michel et Beccavin, la fromagerie Jacquin ou encore le Super U de Pruniers en Sologne. Les maires ont également été des relais pour identifier les offres d'accueil des populations ukrainiennes déplacées.

LE COMBAT POUR CONSERVER UNE OFFRE SCOLAIRE EN MILIEU RURAL

Dans le cadre du projet de carte scolaire pour la rentrée 2022-2023, plusieurs maires ont fait part de leur inquiétude quant aux fermetures de classes au sein de leur école et aux conséquences néfastes de telles décisions sur le fonctionnement de leur école et plus largement sur le service public de l'enseignement en milieu rural.

L'AM41 s'est fait le relais de ces inquiétudes auprès de la directrice académique. Elle s'est d'ailleurs prononcée contre la carte scolaire.



LE SUIVI ATTENTIF DE L'ACTUALITÉ LÉGISLATIVE, RÉGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNELLE

> LES RÉFORMES

L'année 2022 a été marquée par l'entrée en vigueur de plusieurs réformes ayant un impact direct sur la gestion des collectivités :

- La réforme de la publicité, de l'entrée en vigueur et de la conservation des actes administratifs,
- La réforme du partage de la taxe d'aménagement,
- La réforme du FCTVA,
- L'extension de l'obligation de procéder à l'adressage (loi 3DS),
- ...

Systématiquement, l'AM41 a tenu à informer l'ensemble des élus, par le biais d'articles ou notes juridiques, ou par l'organisation de réunions d'information.

L'Association s'est également fait le relais des inquiétudes des élus auprès des instances compétentes, permettant ainsi parfois une évolution des textes.



> LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES

L'AM41 a accompagné les communes dans l'organisation des scrutins présidentiels et législatifs. Elle les a informées des dispositions réglementaires applicables et a organisé une réunion d'information en lien avec les services de la préfecture afin de répondre aux différentes interrogations.

LE GRAND THEME DE L'ANNÉE : FOCUS SUR LE ZAN...

Il a été fixé un objectif de Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050, afin de lutter contre les conséquences négatives du phénomène d'artificialisation des sols sur l'environnement, sur la ville et sur le cadre de vie. Pour atteindre cet objectif, la loi n°2021-1104 impose de réduire de 50% le rythme de l'artificialisation des sols d'ici 2030 par rapport à celle observée entre 2010 et 2020. Deux décrets d'application sont ensuite parus le 29 avril 2022. Ces derniers ont été largement décriés et ont d'ailleurs fait l'objet d'un recours par l'Association des Maires de France devant le Conseil d'Etat.

Cette réforme a ainsi suscité de nombreuses interrogations voire inquiétudes de la part des élus tant les enjeux relatifs à la mise en place du ZAN sont cruciaux pour le développement des territoires.

C'est la raison pour laquelle l'AM41 s'est particulièrement mobilisée à ce sujet : courrier commun des Présidents des associations départementales de maires de la région Centre Val de Loire, participation à des commissions régionales, organisation d'une réunion d'information à destination des élus du Loir-et-Cher, interpellation du Ministre...

LA DÉFENSE DES DROITS ET INTÉRÊTS DES ÉLUS

La Présidente de l'AM41 porte la parole des élus auprès du représentant de l'Etat dans le département pour remonter les problématiques particulières des élus locaux et défend les intérêts des collectivités dans un esprit pluraliste. Elle est ainsi intervenue auprès de différentes institutions publiques et privées ou dans diverses occasions, telles que :

- la Journée de la démocratie,
- la Journée du conseil national de la refondation en santé,
- les rencontres des libertés locales,
- le CNEN,
- les réunions en préfecture : cellule eau, cellule ukraine,....,
- les instances de l'AMF (bureau, comité directeur et groupes de travail),
- l'ANCT,
- l'Assemblée générale de la confédération des ruralistes,
- l'inauguration de la Place des TP,
- ...



LE SUIVI DES COMMISSIONS

Plus de 400 élus loir-et-chériens désignés dans une 100aine d'instances

L'Association des Maires de Loir-et-Cher, en tant qu'association pluraliste regroupant la quasi-totalité des communes et intercommunalités du département, est de fait un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics et des acteurs locaux. Dans ces conditions, l'AM41 désigne des élus appelés à représenter l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalité dans des commissions départementales, régionales ou nationales.

En 2022, l'AM41 a procédé au renouvellement de commissions arrivées à échéance et a effectué de nouvelles désignations. Elle a également suivi les travaux de nombreuses commissions et instances départementales dans un souci de représenter les élus, notamment au sein de la cellule eau, du comité de prévention de la délinquance, de la commission DETR, ...

LA TOURNÉE DES COMMUNES

Tout au long de l'année 2022, la Présidente de l'AM41, Catherine LHÉRITIER, est allée à la rencontre des maires du département sur leur territoire afin de leur rappeler les différentes missions de l'Association, mais également de recueillir leurs attentes et observations en lien avec l'exercice de leur mandat.

Plusieurs problématiques récurrentes sont ressorties à cette occasion :

- la difficulté de recruter du personnel,
- des relations avec l'ABF et avec la DDFIP parfois compliquées,
- une diminution des recettes budgétaires inquiétante,
- une diminution des surfaces constructibles difficilement conciliable avec la réalité du terrain,
- ...



LA LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS ENVERS LES ÉLUS

4

constitutions de partie civile de l'AM41 pour apporter son soutien total aux maires victimes d'agression physique ou verbale

L'APPLICATION MAIRES41

L'AM41 a proposé à l'ensemble des élus son application mobile **Maires41** pour leur permettre d'accéder plus facilement et rapidement aux différents services proposés.

Sont ainsi notamment mis à disposition via cette application :

- l'annuaire des communes,
- les actualités,
- les sondages,
- les invitations aux formations, aux évènements et aux manifestations.

déjà

78

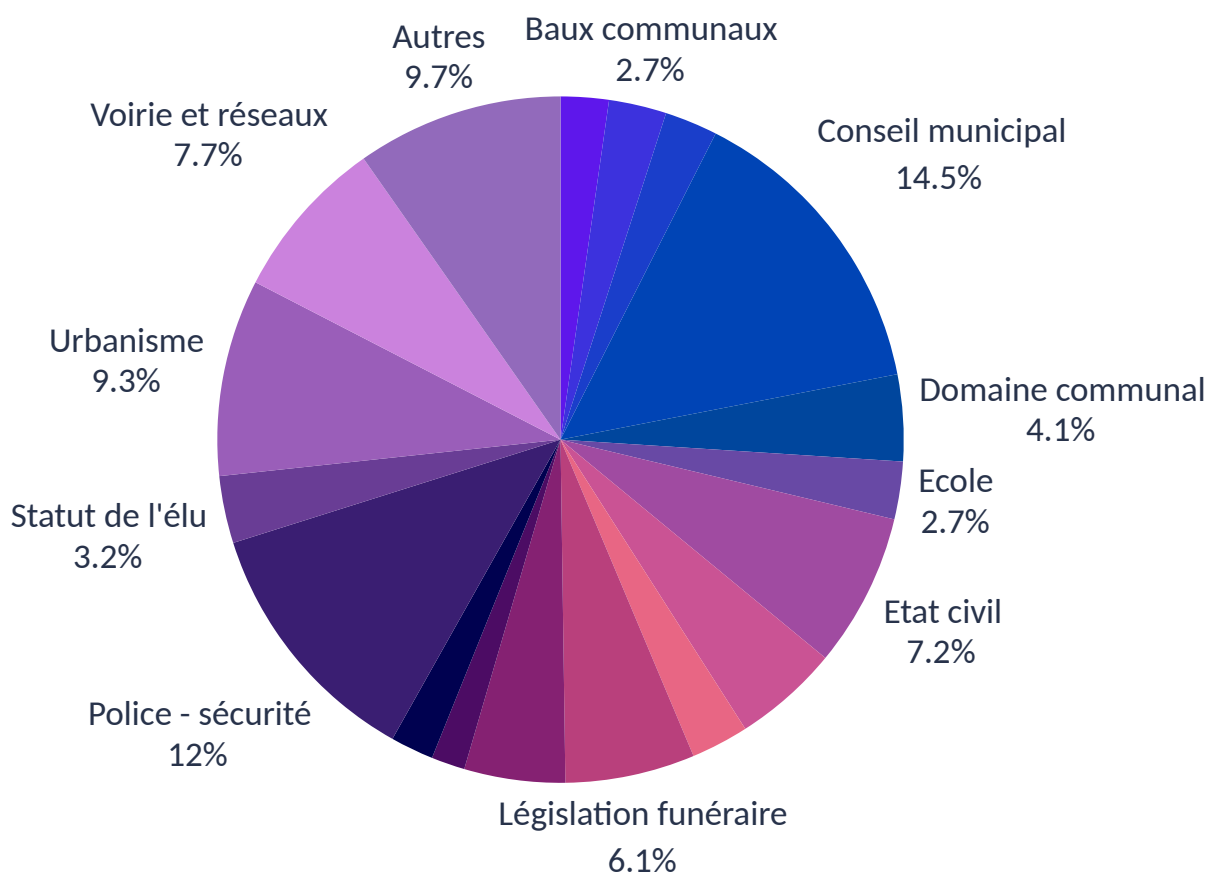
utilisateurs



Le conseil juridique auprès des communes

03

RÉPARTITION DES PRINCIPAUX THÈMES DES QUESTIONS JURIDIQUES :



Le service juridique tient également l'ensemble des élus informés des dernières évolutions réglementaires via la newsletter mensuelle, ainsi que par des fiches pratiques et synthétiques.



**PRÈS DE
160**

collectivités ont sollicité
le service juridique en
2022

443

problématiques
réglementaires et juridiques
ont été posées

+ 60,5 %

Il s'agit de l'augmentation du nombre de
questions par rapport à 2019.

Les formations et réunions d'information

04



THEMES DES FORMATIONS (1 à 3 journée(s) par session)

Voies communales et chemins ruraux

Le budget communal

L'organisation des fêtes et manifestations sur la commune

La relation élus-agents : l'articulation des périmètres politiques et administratifs

Petits contrat et marchés publics

Préparer un discours ou une intervention orale

Les documents d'urbanisme

Bilan de mandat à mi-parcours

Les autorisations d'urbanisme

THEMES DES RÉUNIONS D'INFORMATION

La sécurité
en partenariat avec la Gendarmerie et le Procureur

L'organisation des élections
en partenariat avec les services de la préfecture

L'adressage au format "Base Adresse Locale"
en partenariat avec l'Observatoire de l'Economie et des Territoires

Faire projet avec son patrimoine
en partenariat avec le CAUE41, l'ABF et la Fondation du Patrimoine

Le Zéro Artificialisation Nette
en partenariat avec l'AMF

Le nouveau référentiel comptable M57
en partenariat avec la DDFIP

La réforme de la publicité des actes administratifs

La lutte contre la précarité et la transition énergétique
en partenariat avec ENGIE



12

sessions de formations

167

élus formés

8

réunions d'information

418

participants

Les partenariats et conventions

05

L'Association des Maires entretient des partenariats avec les **acteurs institutionnels** comme la Préfecture, les institutions judiciaires, le Conseil départemental de Loir-et-Cher, le CAUE, l'Observatoire des territoires, ... et diffuse régulièrement toutes les informations nécessaires aux élus dans l'exercice de leur mandat.

Par ailleurs, l'AM 41 poursuit ses partenariats privilégiés avec les **instances départementales de grands groupes ou des structures plus locales**. Ces relations de confiance permettent à l'Association des Maires d'organiser des événements exceptionnels, autant que de soutenir des actions ponctuelles.

L'année 2022 a été marquée par quelques actions partenariales plus spécifiques.



L'AM41 poursuit son action aux côtés du Petit Gibus, magazine partenaire des maires depuis 1987 et édité en collaboration avec les associations départementales de maires.

Avec trois exemplaires thématiques édités par an, le Petit Gibus est un magazine citoyen, original, fédérateur, distribué par les maires dans les écoles à destination des enfants des classes élémentaires du cycle 3 (du CE1 au CM2).



A l'occasion de la journée de la Sécurité, l'AM41 a signé une convention avec le Parquet, le Groupement de gendarmerie départementale de Loir-et-Cher et la Direction départementale de sécurité publique de Loir-et-Cher. Ce partenariat doit permettre de rendre plus opérationnelles et plus fructueuses les relations entre les élus et les acteurs de la chaîne pénale, et ce en favorisant la transmission d'informations.



Grâce au soutien du plan France Relance, l'AM41 a conclu un partenariat avec IntraMuros afin de mettre gratuitement à disposition de ses adhérents un dispositif de communication privilégié pendant deux ans : une application mobile permettant aux collectivités d'informer, d'alerter et de faire participer la population à la vie locale. Il a également été proposé à la Préfecture et au Groupement de gendarmerie départemental d'être des contributeurs privilégiés de cette application.

10

communes sont
abonnées au Petit Gibus



+ de 50

communes et 2 EPCI
bénéficient déjà de cette
application

Les temps forts de l'année 2022

06

LE SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS

Le **Carrefour des Territoires**, organisé conjointement par l'Association des Maires de Loir-et-Cher, le CAUE 41 et l'Observatoire de l'Economie et des Territoires, s'est tenu le 22 juin 2022 sur le thème "L'eau dans tous ses états : connaître, gérer, anticiper". Une journée rythmée par des tables rondes, des ateliers et des temps d'échanges pour aider les élus locaux à repenser leurs pratiques et mettre en œuvre des stratégies nouvelles dans le domaine de la préservation et de la gestion de l'eau.

Le lendemain, l'AM41 a réuni l'ensemble des élus et institutionnels pour le **Congrès des Maires**, l'occasion de réfléchir sur le thème "Les maires, repères ou fusibles de la République ?" avec l'intervention de Martial FOUCAULT, politologue et directeur du CEVIPOF. Un rendez-vous également marqué par la présence de David LISNARD, président de l'AMF, et de Gérard LARCHER, président du Sénat.

Cet évènement s'est achevé par un dîner au château royal de Blois suivi du son et lumières.



2 jours de salon

près de 600

participants

une soixantaine

d'exposants

PARIS | 21-24 NOVEMBRE

2022

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES
DE FRANCE

104^e CONGRÈS DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

LE CONGRÈS NATIONAL DES MAIRES "POUVOIR AGIR"

Le 104^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalités de France s'est tenu du 22 au 24 novembre 2022 au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Pendant ces quelques jours, divers forums, de nombreux débats, ateliers et conférences sur les grands sujets d'actualité ou d'action des communes étaient au programme. L'occasion pour les élus de débattre, d'échanger et d'interpeller les pouvoirs publics sur des enjeux majeurs comme l'avenir de la décentralisation, la transition écologique, l'accès aux services essentiels de proximité ou encore l'évolution des finances et fiscalité locales.



Le fil rouge de ce Congrès a porté sur le pouvoir d'agir, la capacité des élus locaux à agir au services des citoyens, avec efficacité au quotidien.

A cette occasion, les élus ont pu partager différents moments conviviaux :

une
réception à
l'hôtel
Villeroy à
l'invitation
du Ministre
Marc
Fesneau



une visite
du musée
Carnavalet

un dîner au Bouillon Républicain



Maires 41